



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2019

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the September 4, 2019 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Having noticed that there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (conseillers / Councillors)
Anne Bursey ~ George Claydon ~ Benoit Delage ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ Richard Wallace
Nicolas Falardeau, Michel Beaulne & Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Hélène Cyr (employée municipale / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

La feuille des présences signée du public est jointe en annexe et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

The attendance sheet signed by the general public is enclosed as an appendix and is an integral part of these minutes.

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 7 août 2019

2.1 Ordinary meeting held August 7, 2019

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 août 2019 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the minutes of the ordinary meeting held August 7, 2019, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTIONS PERIOD

Nil

None

4.0 DÉROGATION MINEURE

**4.1 2019-20086
Lot 2 635 577 au cadastre du Québec
En bordure du chemin des Hauts-Bois**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 577 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain en bordure du chemin des Hauts-Bois, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une clôture à l'intérieur de la bande de protection de 15 m d'un milieu humide;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des ressources naturelles a émis une recommandation favorable lors d'une réunion ordinaire qui a eu lieu le 19 août 2019 tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- La clôture ne traverse en aucun cas le milieu humide tel que délimité dans le rapport CIMA+ daté du 10 octobre 2018 (G004312-110-080);
- Utiliser la technique et type de clôture ayant le plus petit impact sur le milieu naturel que possible;
- Aucune machinerie n'est permise lors des travaux;
- La clôture devra se retrouver le plus loin possible du milieu humide tout en demeurant à l'intérieur des limites du terrain;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 577 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain en bordure du chemin des Hauts-Bois, tout en greffant les conditions énumérées par le Comité consultatif des ressources naturelles ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 2019-20083
Lot 2 635 578 au cadastre du Québec
En bordure du chemin des Hauts-Bois**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 578 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain en bordure du chemin des Hauts-Bois, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une clôture à l'intérieur de la bande de protection de 15 m d'un milieu humide;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des ressources naturelles

4.0 MINOR EXEMPTION

**4.1 2019-20086
Lot 2 635 577 of the Quebec cadastre
Along Hauts-Bois Road**

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 577 of the Quebec cadastre, property also known as land along Hauts-Bois Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the installation of a fence inside a wetland's 15 m protection strip;

WHEREAS the Natural Resources Advisory Committee has issued a favorable recommendation during a meeting held on August 19, 2019 along with registering the following conditions to comply with:

- In no case shall the fence cross the wetland as outlined in the CIMA + report dated October 10, 2018 (G004312-110-080);
- Use a technique and type of fence with the least impact on the natural environment as possible;
- No machinery is allowed during the work;
- The fence shall be as far away from the wetland as possible while remaining within the property boundaries;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 2 635 577 of the Quebec cadastre, property also known as land along Hauts-Bois Road, along with registering the conditions listed up-above by the Natural Resources Advisory Committee.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**4.2 2019-20083
Lot 2 635 578 of the Quebec cadastre
along Hauts-Bois Road**

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 578 of the Quebec cadastre, property also known as land along Hauts-Bois Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the installation of a fence inside a wetland's 15 m protection strip;

WHEREAS the Natural Resources Advisory Committee has

a émis une recommandation favorable lors d'une réunion ordinaire qui a eu lieu le 19 août 2019 tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- La clôture ne traverse en aucun cas le milieu humide tel que délimité dans le rapport CIMA+ daté du 10 octobre 2018 (G004312-110-080);
- Utiliser la technique et type de clôture ayant le plus petit impact sur le milieu naturel que possible;
- Aucune machinerie n'est permise lors des travaux;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Richard Wallace et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 578 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain en bordure du chemin des Hauts-Bois, tout en greffant les conditions énumérées par le Comité consultatif des ressources naturelles ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 2019-20084
Lot 2 635 573 au cadastre du Québec
217, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 573 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 217, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une cave sous un nouveau bâtiment secondaire;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 573 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 217, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 2019-20089
Lot 2 636 206 au cadastre du Québec
331, route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 206 au cadastre du Québec, propriété également

issued a favorable recommendation during a meeting held on August 19, 2019 along with registering the following conditions to comply with:

- In no case shall the fence cross the wetland as outlined in the CIMA + report dated October 10, 2018 (G004312-110-080);
- Use a technique and type of fence with the least impact on the natural environment as possible;
- No machinery is allowed during the work;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Richard Wallace and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 2 635 578 of the Quebec cadastre, property also known as land along Hauts-Bois Road, along with registering the conditions listed up-above by the Natural Resources Advisory Committee.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.3 2019-20084
Lot 2 635 573 of the Quebec cadastre
217 Old Chelsea Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 573 of the Quebec cadastre, property also known as 217 Old Chelsea Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a crawl space underneath a secondary building;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 2 635 573 of the Quebec cadastre, property also known as 217 Old Chelsea Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.4 2019-20089
Lot 2 636 206 of the Quebec cadastre
331 Route 105

WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 636 206 of the Quebec cadastre, property also known as 331 Route 105,

connue comme étant le 331, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment secondaire (garage), situé à une distance de 4,35 m de la limite de propriété latérale au lieu de 4,5 m;

ATTENDU QUE le garage a été construit avec permis en 1995 avant la réforme cadastrale et l'historique de la propriété indique l'absence d'un cadastre antérieur et alors, la différence peut être attribuée aux fluctuations des lignes séparatrices;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 636 206 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 331, route 105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 2019-20091
Lot 5 702 142 au cadastre du Québec
2 à 6, chemin de Montpellier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 702 142 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 2 à 6, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre qu'un mur extérieur latéral d'un abri d'auto soit fermé à 66 % au lieu de 40 %;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 702 142 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 2 à 6, chemin de Montpellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 2019-20092
Lot 5 702 140 au cadastre du Québec
22 à 30, chemin de Montpellier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 702 140 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 22 à 30, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre qu'un mur extérieur latéral

has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of regularizing a secondary building (garage), located at a distance of 4.35 m from the side property line instead of 4.5 m;

WHEREAS the garage was built with a permit back in 1995 before the cadastral reform and the history of this property indicates the absence of an earlier cadastre and so, the difference can be attributed to fluctuations in the dividing lines.

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 2 636 206 of the Quebec cadastre, property also known as 331 Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.5 2019-20091
Lot 5 702 142 of the Quebec cadastre
2 to 6 Montpellier Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 702 142 of the Quebec cadastre, property also known as 2 to 6 Montpellier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing for an outside wall of a carport to be closed off at 66 % instead of 40 %;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 5 702 142 of the Quebec cadastre, property also known as 2 to 6 Montpellier Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.6 2019-20092
Lot 5 702 140 of the Quebec cadastre
22 to 30 Montpellier Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 702 140 of the Quebec cadastre, property also known as 22 to 30 Montpellier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor for the purposes of allowing for an outside wall of a carport to be closed off at 66 % instead of 40 %;

d'un abri d'auto soit fermé à 66 % au lieu de 40 %;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 702 140 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 22 à 30, chemin de Montpellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 2019-20093
Lot 5 702 151 au cadastre du Québec
48 à 52, chemin de Montpellier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 702 151 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 48 à 52, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre qu'un mur extérieur latéral d'un abri d'auto soit fermé à 66 % au lieu de 40 % ainsi que de permettre une marge avant à 1,2 m et 1,42 m au lieu de 2 m;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 702 151 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 48 à 52, chemin de Montpellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 2019-20097
Lot 6 292 238 au cadastre du Québec
51, chemin de Montpellier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 292 238 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 51, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une aire de stationnement à l'intérieur de la marge avant de 2 m et de permettre des cases de stationnement l'une derrière l'autre;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M.

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 5 702 140 of the Quebec cadastre, property also known as 22 to 30 Montpellier Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.7 2019-20093
Lot 5 702 151 of the Quebec cadastre
48 to 52 Montpellier Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 5 702 151 of the Quebec cadastre, property also known as 48 to 52 Montpellier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing for an outside wall of a carport to be closed off at 66 % instead of 40 % as well as to allow a front margin at 1.2 m and 1.42 m instead of 2 m;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 5 702 151 of the Quebec cadastre, property also known as 48 to 52 Montpellier Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.8 2019-20097
Lot 6 292 238 of the Quebec cadastre
51 Montpellier Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 292 238 of the Quebec cadastre, property also known as 51 Montpellier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a parking spot located inside the 2 m front margin and to allow parking spots one behind the other;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage,

George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 292 238 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 51, chemin de Montpelier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 2019-20098
Lot 6 222 710 au cadastre du Québec
65, chemin de Montpelier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 222 710 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 65, chemin de Montpelier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure aux fins de permettre :

- une aire de stationnement à l'intérieur de la marge avant de 2 m;
- un abri d'auto à 1 m de la ligne latérale de propriété au lieu de 2 m, à 4 m de la ligne arrière de propriété au lieu de 4,5 m et que les murs extérieurs latéraux soient fermés à 66 % au lieu de 40 %;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 222 710 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 65, chemin de Montpelier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 2019-20099
Lot 6 298 389 au cadastre du Québec
75, chemin de Montpelier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 298 289 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 75, chemin de Montpelier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une aire de stationnement à l'intérieur de la marge avant de 2 m et de permettre des cases de stationnement l'une derrière l'autre;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 298 389 au cadastre du Québec, propriété

seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 6 292 238 of the Quebec cadastre, property also known as 51 Montpelier Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.9 2019-20098
Lot 6 222 710 of the Quebec cadastre
65 Montpelier Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 222 710 of the Quebec cadastre, property also known as 65 Montpelier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing:

- a parking spot located inside the 2 m front margin;
- a carport at 1 m from the side property line instead of 2 m, at 4 m from the rear property line instead of 4.5 m and that the exterior walls be closed off at 66 % instead of 40 %;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 6 222 710 of the Quebec cadastre, property also known as 65 Montpelier Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.10 2019-20099
Lot 6 298 389 of the Quebec cadastre
75 Montpelier Road

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 298 389 of the Quebec cadastre, property also known as 75 Montpelier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a parking spot located inside the 2 m front margin and to allow parking spots one behind the other;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 6 298 389 of the Quebec cadastre,

également connue comme étant le 75, chemin de Montpellier.

property also known as 75 Montpellier Road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.11 2019-20100
Lot 6 222 746 au cadastre du Québec
83, chemin de Montpellier

4.11 2019-20100
Lot 6 222 746 of the Quebec cadastre
83 Montpellier Road

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 222 746 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 83, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une aire de stationnement à l'intérieur de la marge avant de 2 m;

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 222 746 of the Quebec cadastre, property also known as 83 Montpellier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing a parking spot located inside the 2 m front margin;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 222 746 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 83, chemin de Montpellier.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 6 222 746 of the Quebec cadastre, property also known as 83 Montpellier Road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.12 2019-20102
Lot 6 164 398 au cadastre du Québec
17, chemin Suzor-Côté

4.12 2019-20102
Lot 6 164 398 of the Quebec cadastre
17 Suzor-Côté Road

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 398 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Suzor-Côté, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une remise à 0,99 m de la ligne latérale de la propriété au lieu de 1,5 m et à 0,99 m de la ligne arrière de la propriété au lieu de 4,5 m;

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 164 398 of the Quebec cadastre, property also known as 17 Suzor-Côté Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing to establishing a shed at 0.99 m from the side property lines instead of 1.5 m and at 0.99 m from the rear property lines instead of 4.5 m;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable qui recommande de refuser la réduction des marges latérales et arrière à 0,99 m mais et de plutôt recommander une réduction des marges à 1,5 m;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services which recommends denying the reduction of the rear and side margins to 0.99 m but recommends instead a reduction of margins at 1.5 m;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de refuser la réduction des marges latérale et arrière à 0,99 m mais et de plutôt recommander une réduction des marges à 1,5 m pour cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 398 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Suzor-Côté.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Council denying the reduction of the rear and side margins to 0.99 m but recommends instead a reduction of margins at 1.5 m for this request for a minor exemption, and this, in favour of Lot 6 164 398 of the Quebec cadastre, property also known as 17 Suzor-Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0 PIIA

**5.1 2019-20095
Lots divers au cadastre du Québec
Ferme Hendrick – modèle de remise**

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme les lots divers au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un modèle de remise de 2,42 m de largeur par 3,65 m longueur et 3,2 m de hauteur construite en bois sur un plancher de bois et finit avec un revêtement de type « board & batten » sur plusieurs terrain de la phase 2 du projet;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, en faveur des lots divers au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet de la Ferme Hendrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 2019-20103
Lots divers au cadastre du Québec
Ferme Hendrick – modèles d'abri à autos**

ATTENDU QUE le promoteur de l'immeuble connu comme les lots divers au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre différents modèles d'abri d'autos qui pourront être construit sur différents lots de projet comme suit :

- un modèle pour quatre (4) voitures avec espace de rangement aux extrémités;
- un modèle pour deux (2) voitures avec espace de rangement d'un côté;
- un modèle pour quatre (4) voitures avec un mur aux extrémités;

ATTENDU QUE ces abris auront un revêtement en bois avec une architecture semblable aux autres bâtiments principaux et secondaires du projet en utilisant des matériaux de couleurs similaires;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé

5.0 SPAIP

**5.1 2019-20095
Various Lots of the Quebec cadastre
Hendrick Farm – Shed model**

WHEREAS the developer of the property known as various lots of the Quebec cadastre, property also known as the Hendrick Farm project, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the for approval of a site plan and architectural integration programme in order to allow for a shed model of 2.42 m wide by 3.65 m long by 3.2 m high to be built in wood on a wooden base and will be finished in a board & batten cladding material on several lots of the Phase 2 of the project;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Advisory Committee recommends to Council to grant this request for a site planning and architectural integration programme, and this, in favour of various lots of the Quebec cadastre, property also known as the Hendrick Farm project.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**5.2 2019-20103
Various Lots of the Quebec cadastre
Hendrick Farm – Carports models**

WHEREAS the developer of the property known as various lots of the Quebec cadastre, property also known as the Hendrick Farm project, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the for approval of a site plan and architectural integration programme in order to allow for different models of carport to be built on several lots of the project as follows:

- A 4-car model with storage space on both extremities;
- A 2-car model with storage space on one side;
- A 4-car model with wall on the extremities;

WHEREAS these shelters will have a wooden cladding and architecture similar to other main et secondary buildings in the project and will use comparable colors and materials;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches,

par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, en faveur des lots divers au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le projet de la Ferme Hendrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning and Sustainable Advisory Committee recommends to Council to grant this request for a site planning and architectural integration programme, and this, in favour of various lots of the Quebec cadastre, property also known as the Hendrick Farm project.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**5.3 2019-20096
Lot 2 635 970 au cadastre du Québec
533, route 105**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 970 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 533, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation en cour avant d'une nouvelle enseigne non-éclairée sur poteau en bois de 2 m en hauteur et 1,01 m de largeur soutenant une enseigne composée d'un contreplaqué peint avec les lettres surélevés d'une grandeur de 4,5 m² pour annoncer un commerce de bureau;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Anne Bursey, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, en faveur du lot 2 635 970 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 533, route 105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 2019-20096
Lot 2 635 970 of the Quebec cadastre
533 Route 105**

WHEREAS the owner of the property known as lot 2 635 970 of the Quebec cadastre, property also known as 533 Route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the for approval of a site plan and architectural integration programme in order to allow the installation in the front yard of a new unlit sign on wooden posts of 2 m in height and 1.01 m wide supporting a sign made of painted plywood with raised letters measuring 4.5 square metres in size to announce a new business;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Anne Bursey, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Advisory Committee recommends to Council to grant this request for a site planning and architectural integration programme, and this, in favour of various of lot 2 635 970 of the Quebec cadastre, property also known as 533 Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**5.4 2019-20101
Lot 5 702 148 au cadastre du Québec
62, chemin de Montpellier**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 702 148 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 62, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un abri à bois, situé derrière le garage, de 4,5 m par 1,01 m et 2,74 m de hauteur construit en bois et fermé sur les côtés par des planches séparées;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 août 2019 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Anne Bursey et résolu que le Comité consultatif

**5.4 2019-20101
Lot 5 702 148 of the Quebec cadastre
62 Montpellier Road**

WHEREAS the owner of the property known as lot 5 702 148 of the Quebec cadastre, property also known as 62 Montpellier Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the for approval of a site plan and architectural integration programme in order to allow for a wood shed, located behind the garage, of 4.5 m by 1.01 m and 2.74 m high to be constructed in wood and closed off on each side with separate planks;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 30th, 2019 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Anne Bursey and resolved that the Planning

d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, en faveur du lot 5 702 148 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 62, chemin de Montpellier.

and Sustainable Advisory Committee recommends to Council to grant this request for a site planning and architectural integration programme, and this, in favour of lot 5 702 148 of the Quebec cadastre, property also known as 62 Montpellier Road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0 LOTISSEMENT

Nil

6.0 SUBDIVISION

None

7.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

Nil

7.0 PLANNING BY-LAWS

None

8.0 INFORMATION DU CONSEIL

8.1 Session ordinaire du 3 septembre 2019

8.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

8.1 September 3, 2019 Ordinary Sitting

9.0 AUTRE

Nil

9.0 OTHER

None

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE



IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bursey, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que cette rencontre soit levée à 19 h 45.

10.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Ms. Anne Bursey, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that this meeting be adjourned at 7:45 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES SUBMITTED BY
 Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL		MINUTES APPROVED BY
 Simon Joubarne, Président / Chair	



Date de la réunion : 4 septembre 2019

FEUILLE DES PRÉSENCES

ATTENDANCE SHEET

SVP

Please

IMPRIMER

PRINT

votre nom. Merci!

your name. Thank you!

1	Fred Brisco	11	
2	MIKE MURPHY	12	
3	Megan Throop.	13	
4	Chantal Côté	14	
5	Mikaila Greistelfer	15	
6	Alain Bourquet	16	
7		17	
8		18	
9		19	
10		20	

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

examples